

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
800 Burrard Street, 2nd Floor  
800, rue Burrard, 2e étage  
Vancouver, BC V6Z 0B9  
Bid Fax: (604) 775-7526

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Data-loggers - Radio Transmitters	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> K2F51-134116/A	<b>Date</b> 2013-12-19
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> K2F51-134116	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VAN-524-7169	
<b>File No. - N° de dossier</b> VAN-3-36244 (524)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-29</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Standard Time PST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Yamamoto, Albert	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> van524
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (604) 775-7549 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (604) 775-7526
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT ATTN: KEVIN FORT PACIFIC WLDLFE RSRCH CENTER 5421 ROBERTSON RD RR1 DELTA British Columbia V4K3N2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
800 Burrard Street, 12th Floor  
800, rue Burrard, 12e étage  
Vancouver, BC V6Z 0B9

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Livraison obligatoire

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

K2F51-134116/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van524

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K2F51-134116

File No. - N° du dossier

VAN-3-36244

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Liste des annexes

Annexe A    Besoin  
Annexe B    Base de paiement  
Annexe C    Critères d'évaluation

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

#### **1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

---

## **K3200T (2008-12-12) Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle**

L'Environnement Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants : l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats cologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

---

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T ( 2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Conformément à l'Annexe C - Critères d'évaluation, A. Exigences obligatoires.

##### **1.1.2 Critères techniques cotés**

Conformément à l'Annexe C - Critères d'évaluation, B. Critères/exigences cotés.

#### **1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2013-04-25) Évaluation du prix

### **2. Méthode de sélection**

- 2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix**

**Pour être déclarée recevable, une soumission doit :**

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- (b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- (c) obtenir le nombre minimal de 45 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 70 points.

**Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.**

**La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % .**

Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant *Oêtre* accordés, puis multiplié par 70% .

Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable **sera** évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30% .

Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

**Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)**

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
	<b>Note technique globale</b>	115/135	89/135	92/135
	<b>Prix évalué de la soumission</b>	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
	<b>Note pour le prix</b>	45/55 x 40 =	45/50 x 40 =	45/45 x 40 =

	32.73	36.00	40.00
<b>Note combinée</b>	83,84	75,56	80,89
<b>Évaluation globale</b>	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

### 3. Livraison obligatoire

Les enregistreurs de données de géolocalisation et de boîtiers d'interface avec logiciel de communication pour les oiseaux de mer doit être livré au plus tard le 31 mars 2014.

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste « admissibilité limitée soumissionner » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme

de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste « admissibilité limitée soumissionner » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les enregistreurs de données de géolocalisation et de boîtiers d'interface avec logiciel de communication pour les oiseaux de mer, conformément au besoin décrit à l'annexe A.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **3.2 Conditions générales supplémentaires**

4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2014.

### **5. Responsables**

## 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Albert Yamamoto  
Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Approvisionnements, Vancouver  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9  
Canada

Téléphone : 604-775-7549

Télécopieur : 604-775-7526

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Chargé du projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentant de l'entrepreneur

## **6. Paiement**

### **6.1 Base de paiement**

Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.2 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## **7. Instructions relatives à la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

## **8. Attestations**

### **8.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## **9. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Conditions générales supplémentaires K3200T (2008-12-12) Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 11. Clauses du *Guide des CCUA*

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

---

## ANNEXE A

### BESOIN

**Exigence:** fournir et livrer les **enregistreurs de données de géolocalisation et les boîtiers d'interface avec logiciel de communication pour les oiseaux de mer**, conformément aux Besoin de l'Annexe A et la base de paiement de l'Annexe B à Environnement Canada à Delta, en Colombie-Britannique, **au plus tard le 31 mars 2014**

#### Objectifs

Environnement Canada (EC) veut acheter 395 enregistreurs de données de géolocalisation pouvant être montés au cours du printemps 2014 sur des oiseaux de mer (Starique de Cassin, Guillemot à cou blanc, Macareux rhinocéros) qui nichent le long des côtes de la Colombie Britannique. Les enregistreurs consigneront presque toute la plage des niveaux de luminosité ambiante avec les indications de conductivité complémentaires de manière à permettre la localisation des oiseaux munis d'un enregistreur et la réalisation d'études comportementales. La mise en service des appareils de géolocalisation avant leur déploiement nécessitera également l'achat de quatre boîtiers d'interface avec logiciel de communication.

#### Le travail à accomplir

Les enregistreurs de données de géolocalisation doivent satisfaire à des critères précis afin de pouvoir être déployés sur les oiseaux de mer dont il est question. Plus spécifiquement, l'appareil doit : (a) peser moins de 1 % de la masse corporelle de l'oiseau de mer (Starique de Cassin ~180 g, Guillemot à cou blanc ~200 g, Macareux rhinocéros ~500 g); (b) être petit et discret et être idéalement de la forme d'une brique dont les dimensions ne dépassent pas 14 x 8 x 6 mm; (c) être fixé solidement pour un attachement à long terme (un an ou plus) au moyen d'une bague en plastique fixée à la patte de l'oiseau à l'aide d'une ficelle; (d) être muni d'une pile de longue durée, idéalement > 2 ans à partir de la date de fabrication; (e) enregistrer presque toute la plage des niveaux de luminosité ambiante, idéalement au moins une fois toutes les ~5 minutes; (f) enregistrer les variations de conductivité, au besoin.

Le fabricant devra également fournir du soutien à la clientèle. Plus précisément, le fabricant devra : (a) fournir des services de soutien à la clientèle pour la mise en service des appareils à l'aide des boîtiers d'interface, l'installation des appareils sur les oiseaux de mer et le téléchargement des données de l'enregistreur; (b) être prêt à tenter d'extraire les données des appareils si EC ne parvient pas à le faire à l'aide du boîtier d'interface (p. ex. si la pile est à plat lors de la récupération de l'appareil). Le fabricant convient de ne charger aucuns frais pour ces services récupération de données si la demande est faite pendant la durée de vie utile prévue de la pile; (c) fournir une liste d'au moins 3 clients qu'EC pourra contacter pour s'assurer que la fiabilité des

Solicitation No. - N° de l'invitation

K2F51-134116/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van524

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K2F51-134116

File No. - N° du dossier

VAN-3-36244

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

enregistreurs est conforme à toutes les spécifications techniques susmentionnées. La liste des clients mentionnés à titre de référence doit être présentée en même temps que la soumission.

Les boîtiers d'interface avec logiciel de communication doivent disposer de la technologie appropriée pour l'activation des appareils de géolocalisation tels que décrits plus haut.

**enregistreurs de données de géolocalisation pour les oiseaux de mer**

**Quantité: 395**

**4 boîtiers d'interface avec logiciel de communication pour les oiseaux de mer**

**Quantité: 4**

**Livraison obligatoire - au plus tard le 31 mars 2014.**

**ANNEXE B****BASE DE PAIEMENT**

**Exigence:** fournir et livrer enregistreurs de données de géolocalisation pour les oiseaux de mer et boîtiers d'interface avec logiciel de communication pour les oiseaux de mer conformément aux spécifications de l'Annexe A - Exigence, à l'Environnement Canada à Delta, en Colombie-Britannique.

**enregistreurs de données de géolocalisation pour les oiseaux de mer****Quantité: 395**

\$ \_\_\_\_\_/each x 395 = \$ \_\_\_\_\_ (a)

**boîtiers d'interface avec logiciel de communication pour les oiseaux de mer****Quantité: 4**

\$ \_\_\_\_\_/each x 4 = \$ \_\_\_\_\_ (b)

(a) + (b) = \$ \_\_\_\_\_ (c)

Le prix doit être ferme et exprimé en dollars canadiens, TPS en sus, FAB destination, y compris tous frais de livraison

**Livraison obligatoire - au plus tard le 31 mars 2014.**

La livraison offerte est: \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation

K2F51-134116/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36244

Buyer ID - Id de l'acheteur

van524

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K2F51-134116

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**NOTE TO BIDDERS:** Please use **ONE** of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

**AVIS AUX FOURNISSEURS:** Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser **UNE** des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

-----  
**Bid Receiving**  
**Public Works & Government Services Canada**  
**219 - 800 BARRARD STREET**  
**VANCOUVER BC V6Z 0B9**

**Solicitation No. : K2F51-134116/A SD U000**

**Solicitation Closes at : 2:00 PM Pacific Time**  
**on : 2014-01-29**

-----  
**Réception des soumissions**  
**Travaux publics et services gouvernementaux Canada**  
**219 - 800 rue Burrard,**  
**Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

**N° de l'invitation : K2F51-134116/A SD U000**

**La réception des soumissions prend fin le : 2014-01-29**  
**à : 14h HP**

-----

**Titre : Enregistreur de données de géolocalisation et unités d'interface pour les oiseaux de mer**  
**Fichier : K2F51-13-4116**  
**Note finale : \_\_\_\_\_ /70**

**Soumissionnaire :** \_\_\_\_\_

**Évaluateurs :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**A. Exigences obligatoires :**

<b>Description</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
1. Le fabricant doit fournir un service de soutien à la clientèle pour l'activation de l'unité au moyen du boîtier de l'interface, le montage des unités sur les oiseaux de mer et le téléchargement des données.		
2. Si Environnement Canada (EC) est incapable d'extraire les données au moyen du boîtier d'interface (p. ex., la batterie est à plat lors de la récupération de l'unité), le fabricant doit consentir à tenter une extraction de données à partir des unités. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour cette extraction de		

données si elle est demandée pendant la durée de vie utile de la batterie.		
3. Le fabricant doit fournir une liste d'au moins 3 clients avec lesquels peut communiquer EC pour vérifier que la fiabilité de ses enregistreurs satisfait à toutes les spécifications techniques décrites ci-dessus. La référence de noms doit être fournie avec la soumission.		
4. Le fabricant doit fournir 4 boîtiers d'interface avec le logiciel de communication nécessaire à l'activation des géolocalisateurs connexes avant le déploiement.		

**B. Critères/exigences cotés :**

<b>CRITÈRES</b>	<b>Pts obtenus</b>	<b>Pts max.</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Exigences relatives à l'équipement</b>		<b>70</b>	
Le fabricant confirme que l'enregistreur de données de géolocalisation satisfait aux spécifications suivantes :			
1. La masse de l'unité doit être < 1,8 g <b>(15 pts; 0-5 pts pour une masse ≥1,8 g; 6-10 pts pour une masse comprise entre 1,7 et 1,1 g; 11-</b>			

<p><b>15 pts pour une masse ≤1,0 g).</b></p> <p>2. L'unité doit être petite et discrète, idéalement de la forme d'une brique dont les dimensions n'excèdent pas 14 x 8 x 6 mm. Elle doit se monter solidement pour une fixation à long terme (1 année et plus), au moyen d'une attache de câble autour d'une bague en plastique (<b>15 pts; 0-5 pts si l'unité n'est pas de la forme d'une brique; 6-10 pts dans le cas de dimensions excédant 14 x 8 x 6 mm; 11-15 pts dans le cas de dimensions inférieures ou égales à 14 x 8 x 6 mm</b>).</p> <p>3. Idéalement, la durée de vie utile de la batterie de l'unité doit être longue, <math>\geq 2</math> années à compter de la date de fabrication, (<b>15 pts; 0-5 pts si la durée de vie utile de la batterie &lt;1 an; 6-10 pts si elle est &gt; 1 an mais &lt; 2 ans; 11-15 pts si elle est <math>\geq 2</math> ans</b>).</p> <p>4. Idéalement, l'unité doit enregistrer des niveaux de lumière ambiante sur presque toute la plage environ une fois aux 5 minutes (<b>15 pts; 0-5 pts, si le niveau de lumière ambiante n'est pas enregistré sur presque</b></p>			
---	--	--	--

<p><b>toute la plage, sans égard à l'intervalle d'enregistrement; 6-10 pts, si le niveau de lumière ambiante est enregistré sur presque toute la plage à des intervalles &gt; 5 minutes; 11-15 points, si le niveau de lumière ambiante est enregistré sur presque toute la plage à des intervalles ≤ 5 minutes).</b></p> <p>5. Au besoin, l'unité doit enregistrer les changements dans la conductivité <b>(10 pts; 0-5 pts, si l'unité enregistre des changements d'état entre mouillé et sec; 6-10 pts, si la conductivité peut être réglée de façon à exclure l'eau douce).</b></p>		
<p><b>TOTAL DES POINTS OBTENUS (note de passage = 45 points)</b></p>	<p><b>70</b></p>	

**Résumer les points forts et les points faibles de la proposition – information requise pour informer les soumissionnaires non retenus.**

